



DIRECTION DES COLLECTIVITES ET DES
POLITIQUES PUBLIQUES

SERVICE DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES LOCALES

Procès Verbal de la réunion
de la Commission Départementale de la Coopération intercommunale,
du lundi 3 juillet 2017 à 9 heures 30

Étaient présents au titre des différents collèges :

Représentants des communes :

De moins de 776 habitants

- Monsieur Jacques BALOUP, maire de Sementron,
- Monsieur Jean-Noël LOURY, maire de Val-de-Mercy,
- Monsieur Maurice PIANON, maire d'Yrouerre,

Des cinq communes les plus peuplées

- Monsieur Bernard MORAINÉ, maire de Joigny,

Des autres communes de plus de 776 habitants

- Monsieur Guy BOURRAS, maire de Saint-Julien-du-Sault,
- Monsieur Thierry CORNIOT, maire de Seignelay,
- Monsieur Alain DROUHIN, maire de Bléneau,

Représentants des EPCI à fiscalité propre :

- Monsieur Pascal BARBERET, vice-président de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois,
- Madame Pascale de MAURAIGE, conseillère communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre,
- Monsieur Dominique CHARLOT, président de la Communauté de communes Chablis, Villages et Terroirs,
- Monsieur Patrick GENDRAUD, vice-président de la Communauté de communes Chablis, Villages et Terroirs,
- Monsieur Luc MAUDET, président de la Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe,
- Monsieur Jean-Louis QUERET, conseiller communautaire de la Communauté de communes Serein et Armance,
- Monsieur Henri de RAINCOURT, président de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne,
- Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI, président de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre,

Représentants des syndicats mixtes et des syndicats intercommunaux :

- Monsieur Nicolas SORET, président du Syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne,

Conseillers départementaux :

- Madame Françoise ROURE, conseillère départementale,
- Madame Marie-Agnès EVRARD, conseillère départementale,

Absents et Excusés :

- Monsieur Philippe GEORGES, maire du Val d'Ocre,
- Monsieur Rémy GUICHARD, maire de Marmeaux (excusé),
- Madame Joëlle GUYARD, Maire de Saint-Brancher
- Monsieur Bernard RAGAGE, maire de Quarré-les-Tombes (excusé),
- Monsieur Jean-Yves CAULLET, maire d'Avallon (excusé),
- Monsieur Jacques HOJLO, adjoint au maire d'Auxerre,
- Monsieur François BOUCHER, maire de Migennes (excusé),
- Madame Marie-Louise FORT, maire de Sens (excusée),
- Monsieur Dominique BOURREAU, maire de Villeneuve-la-Guyard (excusé et donne pouvoir à Monsieur Thierry CORNIOT, maire de Seignelay),
- Monsieur Gilles PIRMAN, maire de Saint-Clément (excusé),
- Monsieur Jean-Pierre BOUILHAC, conseiller communautaire de la Communauté de communes du Tonnerrois en Bourgogne (excusé et représenté par Monsieur de RAINCOURT, président de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne),
- Monsieur Nicolas BRIOLLAND, vice-président de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois,
- Madame Catherine DECUYPER, vice-présidente de la Communauté de communes du Jovinien,
- Monsieur Gérard DELORME, conseiller communautaire de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan,
- Monsieur Yves DELOT, président de la Communauté de communes Serein et Armance (excusé),
- Monsieur Jean-Claude LEMAIRE, vice-président de la Communauté de communes du Serein,
- Monsieur Jean-Jacques PERCHEMINIER, président de la Communauté de communes Yonne Nord (excusé et donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis QUERET, conseiller communautaire de la Communauté de communes Serein et Armance),
- Monsieur Bernard RIAnt, vice-président de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois,
- Monsieur Pascal GERMAIN, président de la Communauté de communes Avalon, Vézelay Morvan (excusé),
- Monsieur Rémy RAPPENEAU, président du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Terre Plaine Morvan,
- Monsieur Christophe BONNEFOND, conseiller départemental (excusé),
- Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, conseiller départemental (excusé),
- Monsieur Guy FERREZ, vice-président du conseil régional,
- Madame Frédérique COLAS, vice-présidente du conseil régional (excusée),

Participaient également :

- Madame Dominique COURTOISON, directrice des collectivités et des politiques publiques,
- Madame Fabienne LE MENS, cheffe du service des relations avec les collectivités locales,
- Monsieur Julien PARENT, stagiaire au service des relations avec les collectivités locales,

L'ordre du jour est la création d'un syndicat mixte d'enseignement artistique entre la commune de Joigny et les Communautés de communes de l'Aillantais, Chablis, Villages et Terroirs, du Gâtinais en Bourgogne, de l'Agglomération Migennoise, de Puisaye-Forterre et de Serein et Armance.

Monsieur le Préfet constate que la majorité des membres n'est pas réunie (18 présents sur les 21 membres nécessaires à l'obtention du quorum) et indique que, dans ces conditions, la Commission départementale de coopération intercommunale ne peut valablement délibérer.

Monsieur le Préfet lève la séance à 9h50 et précise qu'une nouvelle convocation sera envoyée aux membres de la Commission départementale de coopération intercommunale pour une séance prévue le lundi 10 juillet prochain à 9h30.

Le Préfet,

Jean-Christophe MORAUD



